

Constat

Une personne aveugle souhaite traverser la rue. Elle arrive à un passage piéton, mais il n'y a pas de bandes podotactiles pour l'alerter de la proximité de la chaussée. Le feu tricolore n'est pas vocalisé, et elle n'a aucun moyen de savoir si la circulation est arrêtée ou s'il est sécurisé de traverser. Elle se réfère à son ouïe pour percevoir l'arrêt des véhicules et le mouvement des piétons, mais cette méthode n'offre aucune certitude : la voiture peut être électrique, les trottinettes et vélos sont silencieux. Sans information claire, traverser devient dangereux.

Analyse

Les personnes aveugles ou malvoyantes ont appris à se déplacer de manière autonome, notamment grâce aux bandes podotactiles et aux feux tricolores sonores. Ces outils de sécurité sont essentiels à leur autonomie dans l'espace public. En ne respectant pas la réglementation, on met leur sécurité en péril, ce qui va à l'encontre des principes d'égalité et de non-discrimination. Des télécommandes universelles existent, qui permettent d'activer toutes les balises sonores environnant la personne qui en utilise une, à sa demande.

Ce que dit la Loi

La loi du 11 février 2005 impose l'accessibilité des espaces publics, y compris les passages piétons, pour les personnes en situation de handicap. Les bandes podotactiles d'éveil de vigilance ont été rendues obligatoires en 1989, et la réglementation a été régulièrement mise à jour. Elles permettent aux personnes aveugles et malvoyantes de repérer les zones à risque.

Par ailleurs, tous les nouveaux feux tricolores doivent être sonorisés au croisement pour assurer une traversée sécurisée. Ces mesures sont inscrites dans le Code de la voirie routière et doivent être appliquées à l'échelle locale pour garantir la sécurité de tous les citoyens.



Je m'engage à ...

Sécuriser la traversée des chaussées en installant systématiquement des bandes podotactiles aux passages piétons, en vocalisant les feux tricolores, et en sécurisant les zones de rencontre. Je veillerai à l'entretien régulier de ces dispositifs pour garantir leur bon fonctionnement. Je m'engage également à faciliter l'obtention des télécommandes universelles, qui sont un gain d'autonomie pour les personnes déficientes visuelles.